

Rapport du COR : vieilles recettes pour une potion indigeste

Le quatrième rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), *Retraites : questions et orientations pour 2008*, vise à la fois à établir un état des lieux des différents régimes de retraite et à proposer des pistes d'orientations, notamment à l'horizon 2020.

L'Union syndicale Solidaires peut partager certains constats du rapport, notamment sur les dangers pesant sur le niveau de vie des retraités suite aux « réformes » déjà mises en oeuvre et sur le fait que celles-ci n'ont pas permis de résoudre les problèmes de financement des régimes. Les solutions évoquées dans le rapport ne peuvent cependant pas répondre aux problèmes posés. Elles reposent sur l'idée d'un nouvel allongement de la durée de cotisation pour financer les retraites tout en maintenant leur taux de remplacement.

Cette solution est illusoire et hypocrite. Illusoire car allonger la durée de cotisation n'augmentera en rien le taux d'activité de la population tant que perdurera un chômage de masse. Le rapport est d'ailleurs obligé de reconnaître que les allongements de cotisation déjà mis en oeuvre n'ont eu aucun effet sur ce point et que l'« on n'observe pas de changements notables des comportements des seniors et des employeurs dans le sens d'un allongement de la période d'activité ». De plus, une augmentation éventuelle du taux d'activité des seniors ne pourra, dans la situation actuelle, qu'aggraver le chômage, en particulier celui des jeunes. Au-delà même de ces considérations, comment accepter, alors que les conditions de travail se dégradent, que de nouvelles maladies professionnelles voient le jour, que la souffrance au travail augmente, le fait que les salariés puissent travailler plus longtemps ?

Mais cette solution est surtout hypocrite car elle aboutira, de fait, à une nouvelle détérioration du niveau des pensions, les salariés ne pouvant, au vu du nombre d'annuités demandées, partir avec une retraite à taux plein.

Sous prétexte d'égalité de traitement, le rapport préconise une réforme des régimes spéciaux. L'objectif est ainsi d'harmoniser vers le bas l'ensemble des régimes de retraites. Alors même qu'elle n'aura aucune conséquence sur le financement des autres régimes, une telle mesure vise avant tout à opposer les salariés entre eux.

L'Union syndicale Solidaires refuse totalement de telles perspectives. L'Union syndicale Solidaires se prononce pour l'abrogation de la loi Fillon de 2003 et des mesures Balladur de 1993, pour une retraite à taux plein à 60 ans sur la base de 37,5 annuités de cotisations. Comme le premier rapport du COR de 2002 l'avait montré, une hausse des cotisations de 0,37 point par an, soit 15 points au cours des quatre prochaines décennies, est nécessaire mettre en oeuvre ces mesures. Cette solution est d'autant plus possible que la productivité du travail va continuer à progresser dans les prochaines années et que la part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté de près de 10 points depuis le début des années 1980 alors même que les profits financiers explosaient. Une légère augmentation régulière des cotisations patronales est donc tout à fait possible et résoudrait les problèmes posés sans compromettre les capacités d'investissement des entreprises.

Le 12 janvier 2007